

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

Mme Besse, M. Seitlinger, M. Vuibert, M. Ghomi, Mme Lorho, M. Le Fur et
Mme Frédérique Meunier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11 après la dernière occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , des représentants des internes en médecine et des étudiants en santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé avec l'association nationale des étudiants en médecine de France, l'intersyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale et le regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants.

Une des missions des conseils territoriaux de santé sera d'améliorer l'accès aux soins, notamment par la construction d'outils incitatifs à l'installation de professionnels de santé. En tant que futurs installés, les internes et étudiants en santé sont pleinement concernés par cette mission et les plus aptes à identifier les freins à l'installation auxquels ils font face dans chaque territoire. C'est pourquoi il nous semble important de leur attribuer une place sanctuarisée au sein des conseils territoriaux de santé pour pouvoir construire des projets territoriaux de santé répondant aux attentes de ces futurs professionnels.